

PARLEMENT DE WALLONIE

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER LES PROPOSITIONS DE DÉCRET
CONJOINT DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MODIFIANT L'ARTICLE 1ER DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 20 MARS 2014 ENTRE LA RÉGION
WALLONNE ET LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE RELATIF À LA GOUVERNANCE
DANS L'EXÉCUTION DES MANDATS PUBLICS AU SEIN DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTITÉS
DÉRIVÉES DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

BULLETIN DES TRAVAUX

Date :	jeudi 18 juin 2026	Heure :	14h39
Lieu :	Parlement de Wallonie, rue Notre Dame à Namur – Salle Mariette Delahaut (8)		

La Commission interparlementaire chargée d'examiner les propositions de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1er de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique se réunit sous la présidence de Mme Lazaron, doyenne d'âge.

1 ORGANISATION DES TRAVAUX

Approbation du Règlement d'ordre intérieur

Le Règlement d'ordre intérieur est adopté à l'unanimité des membres.

Présidence de M. Tzanetatos, Président.

2 AUDITIONS

3 PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1er de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Borsus, Mmes De Bue, Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango et Hazée (Doc. 438 (2025-2026) N° 1 et 1 bis)

Proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1er de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Dispa, Mme Nikolic, M. Casier, Mmes Vandorpe, Pavet et Linard (Doc. PCF - 232 (2025-2026) N° 1)

Désignation d'un rapporteur : à l'unanimité des membres, MM. Janssen et Daye sont désignés en qualité de rapporteurs.

Après avoir entendu un exposé d'auteurs des propositions de décret, Mme De Bue, MM. Hazée et Mugemangango, la Commission procède à la discussion générale.

Votes

Article unique

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

À l'unanimité des membres, la Commission interparlementaire recommande l'adoption des propositions de décret par les assemblées plénières.

Rapport

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

4 DEBATS

PARTICIPATION AUX TRAVAUX

Présents

M. Maxime DAYE (Art.47.4), Mme Valérie DE BUE, M. Nicolas TZANETATOS
M. Bruno LEFEBVRE (Art.47.4)
Mme Caroline DESALLE, Mme Geneviève LAZARON, M. Loris RESINELLI
M. Germain MUGEMANGANGO

Assiste(nt) à la réunion

M. Stéphane HAZEE

La réunion s'est clôturée à 14h52.